

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Avis public d'entrée en vigueur du règlement #4-2018

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 17^{ième} jour de décembre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #4-2018. **Règlement** décrétant l'imposition des taux de taxation de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019.

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 18^{ième} jour de décembre 2018.

Sylvie Burelle

Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 18^{ième} jour de décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^{ième} jour de décembre 2018.

Sylvie Burelle

Secrétaire-trésorière